La révision des effectifs de PH 2018

CME du 9 mai 2017

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

La révision des PH 2018 s'inscrit dans une procédure semblable à celle des deux années passées.

- **Des objectifs maintenus :**

- Promouvoir et titulariser de jeunes praticiens en tenant compte des priorités des projets médicaux des GH et de l'institution.

- Favoriser les réorganisations médicales au sein des GH et entre les GH.

- Poursuivre la politique de titularisation dans l'institution.

- **La poursuite de l'effort d'efficience, fixé à 5 M € pour le personnel médical en 2018.**

Des mécanismes de financement reconduits

- **Le prélèvement de l'enveloppe des 0,4% de la masse salariale PM sénior est reconduit pour garantir :**

- le respect des engagements de la CME.

- le financement de priorités institutionnelles.

- **Les postes peuvent être présentés :**

- en autofinancement.

- avec une demande de financement institutionnel partiel.

- Avec une demande de financement institutionnel total.

Le calendrier

- **Jusqu'au 10 juillet, la phase locale, le GH établit la liste des postes demandés en tenant compte des éléments suivants :**

- véritable adéquation entre les besoins médicaux du GH, le profil du candidat et les évolutions de la spécialité.

- classement des collégiales (il appartient aux chefs de service de solliciter les avis des collégiales sur les candidats pressentis, et de les transmettre aux présidents des CMEL et des sous-commissions locales du temps et des effectifs médicaux).

- modalités de financement des postes par le GH

- **Juillet/décembre la phase centrale permet de :**

- veiller à la cohérence des postes demandés avec les axes stratégiques du GH et de l'Institution

- allouer les 0.4%.

Calendrier de la phase centrale

- Septembre/octobre : réunions du groupe restreint de la CME
- Octobre : bureau élargi de la CME
- 5 décembre: concertation en CME
- 9 janvier : avis de la CME sur la liste que le DG transmettra à l'ARS.